



VILLE DE CHÂTILLON

Châtillon, le 13 avril 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017**

**L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A 19 HEURES 30**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 33 à la Folie Desmares, sous la présidence de **M. Jean-Pierre SCHOSTECK, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 06/04/2017**.

**Présents :****M. SCHOSTECK, Maire,**

M. CAREPEL, M. BOULET, Mme DEVAY, M. LEFEVRE, Mme SURGET, M. ILLOUZ (à partir de 19h33), M. BOULAY, M. BRACONNIER, Mme RENOARD (à partir de 19h49), Mme BATAILLE, **Adjoints au Maire,**

Mme FIDELIN, Mme LEQUIME, M. GAZO, M. BORDE, M. BARTOLI, Mme LAFFORE-MYSLIWICE, M. PASCAL, Mme DE LA MORINERIE (à partir de 19h39), M. HAUCHARD, Mme BONNISSANT, Mme BEN AMI-MAMAR, Mme NICOLAS, M. ABED, Mme ESTEVAO-CAMPOS, Mme DELFOSSE (à partir de 19h46), M. BODO, M. CARDON, Mme DAVID, Mme MONTSENY, Mme AZZAZ, M. MUSEUX et M. YVENAT **Conseillers Municipaux.**

Lesquels formant la majorité des membres en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

Mme MALHERBE à M. BOULET, M. RIGAUDIERE à Mme BATAILLE, Mme DELFOSSE à M. ILLOUZ (de 19h30 à 19h46), Mme GOURDIN à Mme MONTSENY et Mme GOURIET à Mme AZZAZ.

**Absents excusés :**

M. ILLOUZ (de 19h30 à 19h33), Mme RENOARD (de 19h30 à 19h49), Mme DE LA MORINERIE (de 19h30 à 19h39), Mme COUDRETTE et M. LELIEVRE.

**Secrétaire de séance :**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'une **secrétaire** prise au sein du conseil municipal pour la présente session.

Mme NICOLAS, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Ces formalités remplies,

## I – Approbation du compte-rendu de la séance du 15/03/2017

Ce point est adopté à l'unanimité.

## II – Décisions du Maire (en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**19-2017** – Approbation de la convention d'implantation d'une caméra du système de vidéo protection urbaine de Châtillon (92320) sur l'immeuble sis 25, avenue de la Paix à Châtillon (92320) à passer entre la commune de Châtillon, Dexia CLF Régions Bail et LAPAPT

*Montant : A titre gratuit sauf frais de consommation en énergie*

**20-2017** – Approbation de l'accord-cadre M17/16 « Protection biologique intégrée pour les serres municipales de Châtillon (92320) » à passer avec la société SOUFFLET VIGNE

*Montant estimatif : 3665.35 euros HT*

**21-2017** – Approbation du marché M17/12 « Organisation d'un atelier de moments musicaux à la halte-garderie municipale de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec Madame Judith BLOCH-CHRISTOPHE

*Montant : 900 euros HT*

**22-2017** – Approbation du marché M17/17 « Maintenance et assistance à l'utilisation du progiciel ADAGIO par la Société ARPEGE pour la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société ARPEGE

*Montant : 1 814.29 euros HT*

**23-2017** – Approbation de l'accord-cadre M17/18 « Mission de CSPS de niveau 2 dans le cadre de la réfection de menuiseries extérieures du groupe scolaire Langevin Wallon à Châtillon (92320) » à passer avec la société IPCS

*Engagement maximum : 24 900 euros HT*

**24-2017** – Approbation du marché M17/20 « Gestion et maintenance du pigeonnier de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société SREP

*Montant : 4 600 euros HT*

**25-2017** – Approbation de l'accord-cadre M17/21 « Pose, réglage et dépose des jardinières amovibles de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société HORTY FUMEL

*Montant estimatif : 7 498 euros HT*

**26-2017** – Approbation de l'accord-cadre M17/22 « Entretien du fleurissement comprenant l'arrosage et la distribution d'engrais sur la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société HORTY FUMEL

*Montant estimatif : 46 497 euros HT*

**27-2017** – Approbation de l'accord-cadre M17/23 « Entretien et maintenance des bassins et fontaines de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société CCA PERROT

*Montant estimatif : 5 685 euros HT*

**28-2017** - Création d'une régie d'avances temporaire pour l'organisation d'un séjour à Buthiers (Seine et Marne)  
Montant maximum de l'avance : 300 euros

**29-2017** – Approbation de la convention de mise à disposition du cabinet du médecin de prévention situé au centre administratif sis 79, rue Pierre Sémard à Châtillon (92320) à passer entre le syndicat mixte du stade nautique intercommunal de Châtillon-Malakoff et la commune de Châtillon (92320)  
Montant : A titre gratuit

**30-2017** – Approbation de l'avenant n°1 au marché M16/66 « Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Jules Verne sise 3/5 rue Gay Lussac à Châtillon (92320) » à passer avec la société ATELIER DP ARCHITECTES  
Montant initial : 100 800 euros HT  
Le montant de la maîtrise d'œuvre est augmenté du fait de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux.  
Nouveau montant : 169 116.65 euros HT

**31-2017** – Décision de défendre les intérêts de la commune de Châtillon devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le cadre de l'affaire n°1606298-3 (différend avec un agent)

**32-2017** – Approbation de la convention de mise à disposition d'une installation sportive située 91 avenue Henri Ginoux à Montrouge (92120) à passer entre la commune de Montrouge (92120) et la commune de Châtillon (92320)  
Montant : A titre gratuit

**33-2017** – Approbation de l'avenant n°1 au marché M16/36 « Maintenance d'installations téléphoniques de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec la société MEDIA COMMUNICATION IDF  
Montant initial : 5 290 euros HT  
Montant de l'avenant : 420 euros HT  
Nouveau montant : 5 710 euros HT

**34-2017** – Approbation du marché M17/25 « Organisation d'un séjour dans une base de loisirs (Buthiers) pour des jeunes du Kid Club de la commune de Châtillon (92320) » à passer avec le SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE L'ILE DE LOISIRS  
Montant : 2 379 euros TTC

S'agissant d'un donné acte, **ce point ne fait pas l'objet d'un vote.**

### **III – Communications de Monsieur le Maire**

- Nombre de logements réservés au titre des garanties communales octroyées
- Présentation du projet de construction du gymnase Vastel
- Prochaine séance du conseil municipal : 31/05/2017

S'agissant de communications, **ce point ne fait pas l'objet d'un vote.**

## **IV – Délibérations**

### **FINANCES**

**Point n°2017/26 - Approbation du compte administratif du budget principal de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2016**

Ce point est adopté à **la majorité**.  
Les élus communistes et les élus socialistes ont voté « contre ».

**Point n°2017/27 - Approbation du compte de gestion du budget principal de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2016, établi par le comptable des finances publiques de la commune de Châtillon (92320)**

Ce point est adopté à **l'unanimité**.

**Point n°2017/28 - Affectation du résultat du compte administratif du budget principal de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2017**

Ce point est adopté à **l'unanimité**.  
Les élus communistes et les élus socialistes se sont abstenus.

**Point n°2017/29 - Vote du taux des impôts communaux de la commune de Châtillon (92320) pour l'année 2017**

Ce point est adopté à **l'unanimité**.  
Les élus communistes et les élus socialistes se sont abstenus.

**Point n°2017/30 - Vote du budget primitif du budget principal de la commune de Châtillon (92320) pour l'exercice 2017**

Ce point est adopté à **la majorité**.  
Les élus communistes et les élus socialistes ont voté « contre ».

**Point n°2017/31 - Approbation des conventions à passer avec les organismes percevant une subvention communale supérieure à 23 000 euros au titre de l'année 2017**

Ce point est adopté à **l'unanimité**.  
Monsieur BODO n'a pas pris part au vote pour la convention à passer entre la commune de Châtillon (92320) et le Théâtre de Châtillon.  
Monsieur BOULET et Monsieur HAUCHARD n'ont pas pris part au vote pour la convention à passer entre la commune de Châtillon (92320) et le Fonds de Solidarité du Personnel Communal.

La convention à passer entre la commune de Châtillon (92320) et le Comité de Jumelage est retirée de l'ordre du jour.

## URBANISME ET PATRIMOINE

Point n°2017/32 - Modification de la délibération n°14 du conseil municipal de la commune de Châtillon (92320) en date du 24/05/2007 - Droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Point n°2017/33 - Mise en vente de parcelles sises, rue Estienne d'Orves à Châtillon (92320), appartenant à la commune de Châtillon (92320) - Fixation du prix

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Point n°2017/34 - Vente de parcelles sises, rue Estienne d'Orves à Châtillon (92320), appartenant à la commune de Châtillon (92320) - Signature des actes notariés

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

## PERSONNEL

Point n°2017/35 - Modification du tableau des effectifs du personnel de la commune de Châtillon (92320)

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Point n°2017/36 - Rémunération du personnel de la commune de Châtillon (92320) pour les élections présidentielles et législatives de 2017

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Point n°2017/37 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention passée entre Monsieur Ludovic DIOUF et la commune de Châtillon (92320) relative à la mise à disposition d'un chien pour la police municipale de Châtillon (92320)

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Point n°2017/38 - Approbation de la convention relative à l'aménagement d'emploi d'un sportif de haut niveau à passer entre l'Etat, la Fédération Française de Karaté, Monsieur Sofiane AGOUDJIL et la commune de Châtillon (92320) et de l'avenant année 2017 à cette convention

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

**AFFAIRES GENERALES**

Point n°2017/39 – Approbation de l'avenant n°1 au « Traité de délégation du parc de stationnement et d'exploitation du stationnement payant de surface » à passer entre la SAS « Les Fils de Madame Géraud » et la commune de Châtillon (92320)

Ce point est adopté à l'**unanimité**.

Les élus communistes et les élus socialistes se sont abstenus.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.**

Le Maire,



**Jean-Pierre SCHOSTECK**